

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit additionnel de CHF 3'400'000.- pour financer les dépenses supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre des mesures SST urgentes pour le Gymnase du Bugnon à Lausanne, au crédit-cadre du 27 octobre 2020 accordant au Conseil d'Etat un montant de CHF 38'500'000.- pour financer les travaux d'entretien des bâtiments sur 9 sites et au crédit additionnel du 30 mars 2021 accordant au Conseil d'Etat un montant de CHF 35'000'000.- pour financer les travaux d'assainissement énergétique du Gymnase du Bugnon à Lausanne, de l'Ecole professionnelle de la Société industrielle et commerciale (EPSIC) à Lausanne et de l'Ecole romande d'arts et communication (ERACOM) à Lausanne

1. PREAMBULE

La Commission s'est réunie le 28 mars 2024 dans la Salle Romane, Place du Château 6 à Lausanne. Elle était composée de M. Nicolas Glauser, Président et rapporteur et de Mme Aliette Rey-Marion et MM. Vincent Bonvin, Jean-François Cachin, Florian Despond, Bernard Nicod, Yves Paccaud, Sébastien Pedroli. Mme Alice Genoud et MM. Jean-Louis Radice, Marc Vuilleumier étaient excusés.

Mme Isabelle Moret, Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) était accompagnée de MM. Pierre de Almeida, Directeur de l'ingénierie, de l'architecture et de la durabilité – DIAD - à la DGIP, Marc Haller, Responsable de domaine à la DIAD et de M. Pedro Coelho, directeur général adjoint de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire DGEP. Pour le secrétariat de la commission était présente Mme Sylvie Chassot, secrétaire de commissions parlementaires qui s'est chargée de la rédaction des notes de séance.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

L'exemplarité des bâtiments scolaires et de formation professionnelle est importante en vertu des objectifs en matière de climat et de durabilité du plan de législation, mais aussi des conditions-cadre nécessaires au développement économique. Le Gymnase du Bugnon cumulant ces deux urgences, il était important de pouvoir rapidement aller de l'avant avec ce projet et de pouvoir débiter les travaux.

Un audit sécurité, santé au travail (SST), établi sur l'ensemble du Gymnase, a néanmoins décelé a posteriori des non-conformités sur plusieurs bâtiments. Il s'agit avec ce crédit de les corriger.

3. DISCUSSION GENERALE

Le directeur général adjoint de la DGEP à un commissaire qui s'interroge à ce sujet :

La DGEP a commencé à mandater des audits en 2020 sur les lieux de formation (écoles professionnelles et gymnases). Ces audits s'intéressent à tout ce qui est évacuation incendie, sanitaires, largeurs de couloirs, mais également à des volets plus organisationnels comme le stockage de produits ou machineries dangereux. Seule une petite part des recommandations formulées dans ces audits donne lieu à des adaptations du bâti. Cette nécessité de continuer les audits SST dans l'ensemble des établissements de formation a aussi été relevé par le Contrôle cantonal des finances (CCF).

Ces mesures SST, qui évoluent régulièrement, vont dorénavant être intégrées en amont pour tous les nouveaux projets.

Un commissaire s'interroge pourquoi ces mesures n'ont pas été demandées par l'ECA lors de la mise à l'enquête, la Cheffe de Département indique que la DGIP avait reçu toutes les autorisations nécessaires après la mise à l'enquête ; les portes coupe-feu n'avaient par exemple pas été demandées à l'origine.

Pour un commissaire, le montant demandé ici est important ; il sous-entend que la sévérité des normes est excessive. Lui est rappelé que la responsabilité de l'Etat est grande : ces bâtiments accueillent quotidiennement 1250 élèves. En outre, sur les 101 recommandations formulées dans les conclusions de l'audit, seules 16 ont été retenues et seraient corrigées avec ce crédit. Les autres, qui impliquent des adaptations mineures, seront financées par le budget de fonctionnement. La majorité de ces autres recommandations concerne des mesures faciles à mettre en œuvre, il peut par exemple s'agir de libérer l'espace devant une sortie de secours.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

[Seuls les points ayant suscité une discussion sont mentionnés.]

Point 3.2 Amortissement annuel

En réponse à un commissaire qui s'interroge à ce sujet : l'amortissement est prévu sur 7 ans à raison de CHF 485'000.- par an dès 2024. L'amortissement annuel est calculé sur la durée résiduelle du crédit principal qui est de 10 ans pour les crédits cadres.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

Article 1

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

Article 2

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

Article 3

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

6. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

Puidoux, le 29 avril 2024

*Le rapporteur :
(Signé) Nicolas Glauser*